

## Principales valeurs de référence de l'exercice 2022



### Plus de 490 000 accidents

Retour au niveau pré-pandémie



### Réduction des accidents professionnels de 12 %

en l'espace de dix ans pour 1 000 personnes assurées



### -8,1 %

Une année boursière difficile pèse sur la performance des placements.



### -152 mio. CHF

Résultat d'exploitation



### Reversement de 20 % sur les primes

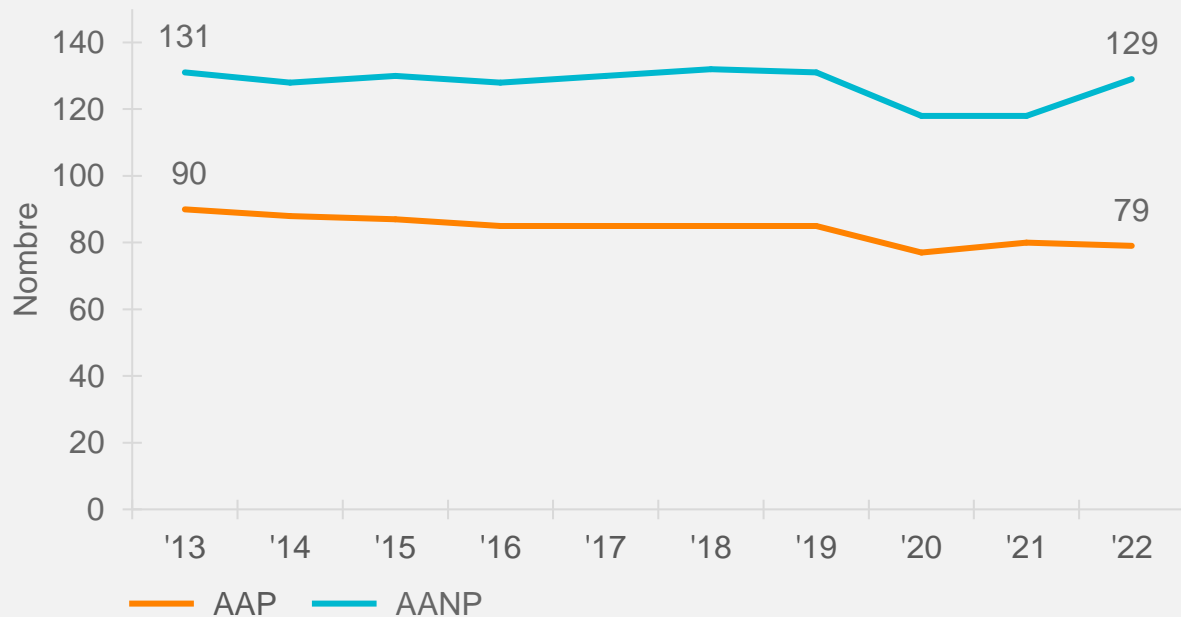
à partir des produits excédentaires du capital des dernières années



La baisse des primes se poursuit, malgré une année difficile pour les placements

# Risque d'accident: en baisse dans l'AAP, stable dans l'AANP

## Nouveaux accidents enregistrés et reconnus pour 1 000 personnes assurées



### AANP

- Évolution stable sur le long terme
- Évolution des accidents fortement influencée par les conditions météorologiques

### AAP

- Réduction de 12 % du nombre d'accidents pour 1 000 personnes assurées en l'espace de dix ans
- Le travail est plus sûr et les mesures de prévention portent leurs fruits



**Risque d'accident: le travail est plus sûr et les loisirs enregistrent une évolution stable sur le long terme**

# Le résultat de l'exercice 2022 s'établit à -152 mio. CHF

Le résultat de l'exercice de la Suva se compose des résultats des trois comptes partiels

**+344 mio.**

## Résultat technique

Nombre de nouvelles rentes d'invalidité stabilisé à un bas niveau; possibilité de réduire les provisions

**-541 mio.**

## Compte des produits financiers

Performance de -8,1 % sur les placements en raison d'une année boursière difficile; stratégie de placement efficace sur le long terme

**+46 mio.**

## Frais d'exploitation

Nouvel abaissement du taux du supplément pour les frais administratifs de l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP)



**La situation financière reste solide et le quotient de solvabilité se situe à 151 % dans la moitié supérieure de la fourchette prescrite**

# La performance négative de -8,1 % résulte d'une année boursière difficile

## Performance des catégories de placement



- La **situation géopolitique, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt** sont en cause dans les pertes enregistrées sur les actions et les obligations
- Le **portefeuille** de la Suva est **largement diversifié**
- **Les placements immobiliers directs, les placements alternatifs et les crédits** ont permis de faire face aux turbulences sur les marchés
- **Comparaison avec les indices de référence**
  - Indice Pictet LPP 25: -13,2 %
  - Indice CS des caisses de pension: -10,1 %



La stratégie de placement a fait ses preuves en 2022

# Tous les comptes partiels présentent une situation financière solide

1

## Situation financière des branches d'assurance

- Fonds de compensation AANP légèrement inférieurs à la valeur cible
- Fonds de compensation AAP supérieurs à la valeur cible
- AAP: reversement de fonds de compensation

2

## Quotient de solvabilité

- Quotient de solvabilité situé dans la moitié supérieure de la fourchette prescrite
- La situation financière permet de poursuivre le reversement de produits excédentaires des placements des années précédentes

3

## Compte des frais d'exploitation

- La gestion des coûts permet un nouvel abaissement des taux des frais administratifs dans l'AANP



Tous les effets ont une influence positive sur l'évolution des primes

# Les personnes assurées continuent de bénéficier du reversement de produits excédentaires des placements initié les années précédentes

## Vue d'ensemble du reversement de produits excédentaires des placements AAP/AANP

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Reversement en millions de CHF	532	162	-	567	~800	~800
Reversement en % de la prime nette	15 %	11 %*	-	15 %	20 %	20 %

\* AAP uniquement

- Le **modèle Suva** est axé sur le **long terme**.
- Le reversement de produits excédentaires des placements aux personnes assurées s'étale sur plusieurs années.
- La situation financière permet la **poursuite du reversement à hauteur de 20 % de la prime nette** dans l'AAP comme dans l'AANP en **2024**.
- **Entre 2019 et 2024**, quelque **2,8 mrd de CHF** de produits excédentaires des placements sont **reversés** aux personnes assurées.
- Par ailleurs, **2,6 mrd de CHF** seront à disposition **en vue d'un reversement à partir de l'année de primes 2025** ou d'assainissements.



En 2024 également, on procédera au reversement de produits excédentaires des placements représentant